



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
de l'Île-de-France

La directrice régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

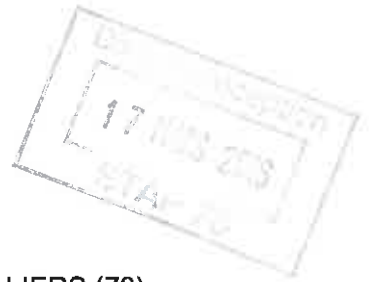
à

Affaire suivie par : Bertrand TRIBOULOT
Service : Service régional de l'archéologie
Tél. : 01.56.06.51.85
courriel : bertrand.triboulot@culture.gouv.fr

Monsieur le Directeur départemental
des territoires
35, rue des Noailles
BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex

Ref : SRA/2016- **867**
P. J. : Carte des zones archéologiques

Paris, le 8 mars 2016



Objet : élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de MORAINVILLIERS (78)
P.J. : Carte IGN au 1/25 000^e avec report des zones de sensibilité archéologique

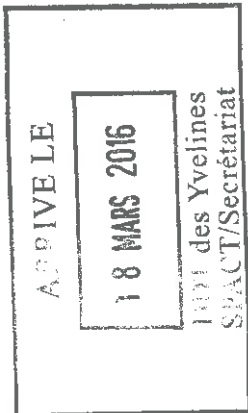
Par courrier, reçu au Service régional de l'archéologie le 11 février 2016, vous m'avez interrogé sur l'existence de sites archéologiques à Morainvilliers (Yvelines), en vue de l'élaboration du PLU.

Lors de l'élaboration de ce P.L.U., il sera nécessaire d'indiquer dans le rapport de présentation la présence de zones de sensibilité archéologique sur le territoire de la commune et leur inscription dans les documents graphiques du P.L.U. en application de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme. Ces zones en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et de l'inventaire dit « Carte archéologique nationale » sont représentés sur la carte jointe en annexe.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que cet élément de réponse ne reflète qu'un état actuel de la recherche, et ne présume en rien de l'absence de vestiges dans une zone n'ayant pas encore fait l'objet de reconnaissances archéologiques.

D'autre part, l'article R.523-1 du Code du Patrimoine, stipule que "*Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement.*"

Dans ce but, il appartient au service instructeur d'une demande d'aménagement de saisir le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie) en transmettant un descriptif complet des travaux projetés. Le préfet de région pourra alors édicter les prescriptions nécessaires, à savoir la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi d'une fouille éventuelle, ou bien la conservation du site.

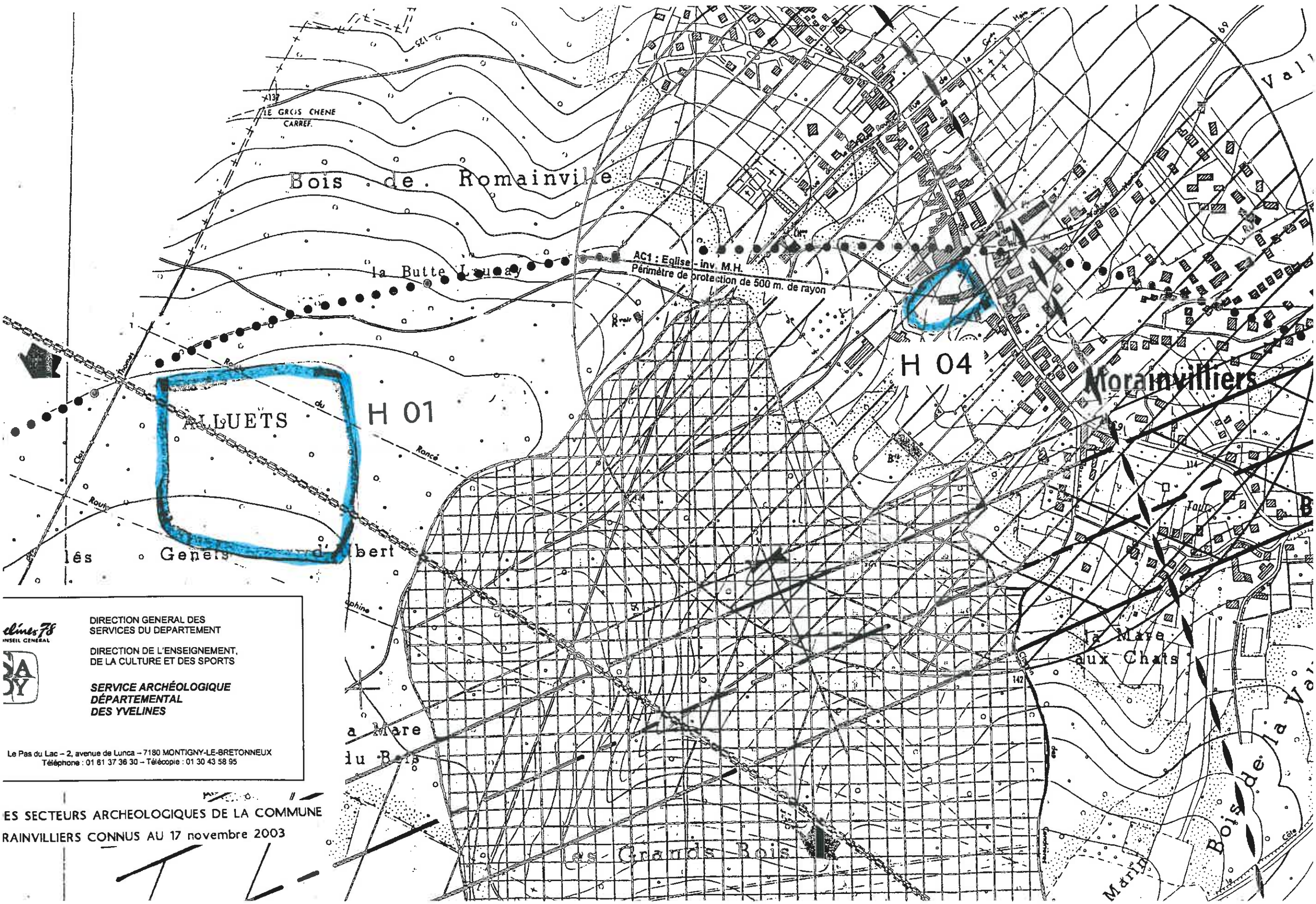


Enfin, pour tout dossier et sur l'ensemble du territoire communal, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L.531-14 du code du patrimoine) à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.



Le Préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
La directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,
J.M. Gouédo
Jean-Marc Gouédo
conservateur en chef du patrimoine,
adjoint au conservateur régional
de l'archéologie d'Ile-de-France

Stéphane Deschamps



clines 78
INSEIL GÉNÉRAL

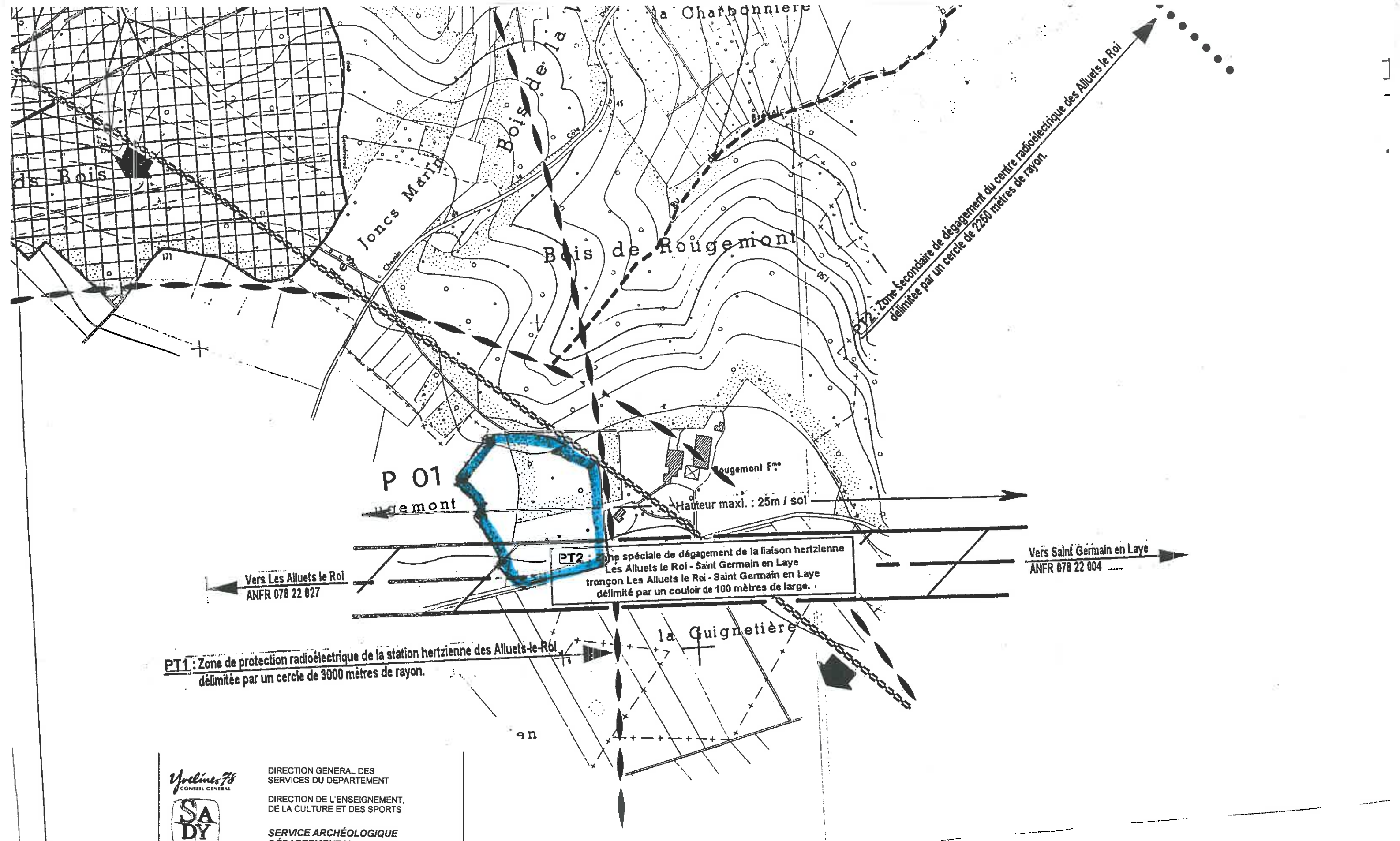
DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES DU DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA CULTURE ET DES SPORTS

**SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES**

Le Pas du Lac - 2, avenue de Lunca - 7180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Téléphone : 01 61 37 36 30 - Télécopie : 01 30 43 58 95

LES SECTEURS ARCHÉOLOGIQUES DE LA COMMUNE
MORAINVILLIERS CONNUS AU 17 novembre 2003



Vers Les Alluets le Roi
ANFR 078 22 027

Vers Saint Germain en Laye
ANFR 078 22 004


P 01
Rougemont

Rougemont F^{no}
Hauteur maxi. : 25m / sol

PT2 : Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne
Les Alluets le Roi - Saint Germain en Laye
tronçon Les Alluets le Roi - Saint Germain en Laye
délimité par un couloir de 100 mètres de large.

PT2 : Zone Secondaire de dégagement du centre radioélectrique des Alluets le Roi
délimitée par un cercle de 2250 mètres de rayon.

PT1 : Zone de protection radioélectrique de la station hertzienne des Alluets-le-Roi
délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon.




DIRECTION GENERAL DES
SERVICES DU DEPARTEMENT

 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA CULTURE ET DES SPORTS

 SERVICE ARCHÉOLOGIQUE
DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES

Le Pas du Lac - 2, avenue de Lunca - 7180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Téléphone : 01 61 37 36 30 - Télécopie : 01 30 43 58 95